



REGLEMENT



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

44^{ème} Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » Les 27 - 28 et 29 avril 2018

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	le 19/03/18
Ouverture des engagements	dès parution du règlement
Clôture des engagements	le 16/04/18 à minuit
Parution du road-book :	le 22/04/18
Distribution du road-book :	le 22/04/18 et le 27/04/18 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00 Au siège de l'Association Place de la République 13640 La Roque d'Anthéron
Dates et heures des reconnaissances	le 22/04/18 et le 27/04/18 de 09H00 à 18H00
Vérification des documents et des voitures	le 27/04/18 de 17H00 à 20H00 le 28/04/18 de 07H00 à 10H00 Salle des fêtes Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Heure de mise en place du parc de départ	le 27/04/18 à partir de 17H00
Première réunion des commissaires sportifs	le 28/04/18 à 10H15 Salle des fêtes Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ	le 28/04/18 à 11H00 Salle des fêtes Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Départ de la Roque d'Anthéron	le 28/04/18 à 12H00
Arrivée de la 1 ^{ère} étape à La Roque d'Anthéron	le 28/04/18 à 16H28
Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de la deuxième étape	le 28/04/18 à 20H00
Départ de la 2 ^{ème} étape de la Roque d'Anthéron	le 29/04/18 à 09H00
Arrivée à la Roque d'Anthéron	le 29/04/18 à 13H18
Vérifications finales au garage Pagès à la Roque	le 29/04/18
Publication des résultats du rallye	le 29/04/18, 30 mn après l'entrée en parc du dernier concurrent
Remise des prix :	La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée le 29/04/18
Permanence du Rallye :	Salle des fêtes Marcel Pagnol 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tableau officiel d'affichage :	Salle des fêtes Marcel Pagnol 13640 LA ROQUE D'ANTHERON Du 27/04/18 : 17H00 au 29/04/18 : 18H00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roque et Durance organise, en qualité d'organisateur administratif et technique, les 27 - 28 et 29 avril 2018, un rallye automobile régional dénommé 44^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance ». Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur, sous le numéro de visa 19 et sous le permis d'organiser numéro 168 en date du 01/03/2018.

Comité d'Organisation

Président :	EYDOUX Laurent	Membres :	ROUSTAN Monique – Marie Odile VINCENSINI
Secrétaire :	TAPIAU Andrée		LAUNAY Claude -
Trésorière :	MARTIN Christophe		COPPOLA Gilles – RITZZO Frédéric
			TROIN Julie – COPPOLA Kevin – MARTIN Baptiste

Avec le concours de l'Ecurie Aurélienne de Lambesc, les Mairies de la Roque d'Anthéron, de Lambesc, Charleval.

Secrétariat et permanence du rallye : **A.S.A.R.D.**
Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tel: 04.42.50.44.36 -
asard13@orange.fr - Site : www.asard.fr

Toutes les informations « Heures de convocation » et « Liste des engagés » paraîtront sur le site de l'Association : www.asard.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE

A.S.A.R.D.
Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tel: 04.42.50.44.36 -
asard13@orange.fr - Site : www.asard.fr
Représenté par : Laurent EYDOUX

1.1P. OFFICIELS

Délégué de la Ligue chargé des RTS :

Commissaires sportifs :	Président:	Mr ARGELES Aimé	5043
	Collège:	Mme GHIGO Denyse	1968
		Mme RICHARD Marie	49602

Directeur de course :	Mr POUQUINE Georges	20225
Directeurs de course adjoints	Mr GHIGO Gérard	1967
	Mr EYDOUX André	7205

Directeurs de course adjoints délégués aux ES :	Mr BARDIN Yannick	46622
	Mr RICHARD Robert	44762

Adjoint à la direction de course chargé du BBR

Délégué sécurité de la Ligue :	Mr SCHMIT Clair	9199
Médecin Chef :	Dr BARRA Jean Louis	

Commissaires techniques :	Responsable	Mr FRANCOU Bertrand	4010
		Mr BORDERON Loys	183288
		Mr CORBET Robert	6850
		Mr FORESTELLO Jean-Pierre	11620

Chargés des relations avec les concurrents :	Mme FORESTELLO Isabelle	138486
	Mme SCHMIT Sylvie	36488

Chargé des commissaires	Mme VINCENSINI Marie Odile	8756
Chargé du matériel	Mr LAUNAY Claude	1357
Chargé des relations avec la presse :	Mme ROUSTAN Monique	

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance », compte pour la coupe de France des Rallyes 2018 coefficient 2 . Les Challenges Rallyes de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur 2018.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par email, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 27/04/18 de 17H00 à 20H00, le samedi 28/04/18 de 7H00 à 10h00 à la Roque d'Anthéron salle des fêtes Marcel Pagnol.

Les vérifications techniques auront lieu le 27/04/18 de 17H15 à 20H15 et le 28/04/18 de 07H00 à 10H00 à la Roque d'Anthéron salle des fêtes Marcel Pagnol.

Les vérifications finales seront effectuées au garage Pagès à la Roque d'Anthéron.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 44^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 16 avril 2018 minuit au plus tard.

3.1.10P. Le nombre des engagés est limité à 105 voitures pour les deux rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 370 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 740 €
- pour les équipages licenciés à l'ASARD : 320 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Le départ du 1^{er} concurrent aura lieu 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC et ce lors des 2 étapes.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4.1 – VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 4.3P – ASSISTANCE

L'assistance est autorisée seulement dans les parcs prévus : le samedi 28 avril 2018 à La Roque d'Anthéron
le dimanche 29 avril 2018 à La Roque d'Anthéron

Toute assistance est interdite en dehors du parc d'assistance

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » représente un parcours de 138.26km. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte huit épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.00 km.

Les épreuves spéciales sont:

Epreuves 1-3-5-7 :	La Roque-Lambesc	4 km 900
Epreuve 2 -4-6-8	Lambesc-Charleval	5 km 100

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P. - Le nombre de passages est limité à 3 au maximum, des contrôles seront effectués.

6.2.6P Les reconnaissances auront lieu le 22 avril 2018 et le 27 avril 2018 de 9 H 00 à 18 H 00.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P. Les temps seront pris au dixième de seconde avec photocellule à l'arrivée des spéciales.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix ne sont pas cumulables :

Partants	Classement par classe				
	1 à 3	4 à 10	11 à 15	16 à 20	Plus de 21
au 1 ^{er}	130 €	260 €	260 €	350 €	370 €
au 2 ^{ème}		130 €	180 €	220 €	250 €
au 3 ^{ème}		100 €	130 €	150 €	160 €
au 4 ^{ème}			100 €	100 €	100 €
au 5 ^{ème}				50 €	80 €
au 6 ^{ème}					60 €

Première des Dames: 165 € si plus de 3 partantes.

De nombreuses coupes seront distribuées.

Note : En cas d'ex-aequo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents.
Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée le 29/04/18.

Les chèques seront envoyés, sous huit jours, à l'adresse du premier pilote mentionné sur le bulletin d'engagement.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A.